

SASU 6M
Société par action simplifiée au capital de 1.000 €
12 Rue du Marché – 39200 SAINT-CLAUDE
RCS 925 081 366

Procès-verbal de nomination du Président

LES SOUSSIGNÉS,

- Monsieur GARES Mohamed, né le 20/11/1987 à Tataouine (Tunisie), de nationalité tunisienne, demeurant 15 rue Pasteur 01200 VALSERHONE
- Monsieur KHOULDI Haikel, né le 10/08/1975 à Zarzis (Tunisie), de nationalité tunisienne, demeurant 43 rue Jean Longuet 71300 LES MINES MONTCEAU

Se sont réunis à l'issue de la signature des statuts de la société 6M pour désigner d'un commun accord le président de la société conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts.

Article 1 – Nomination du Président

Les soussignés nomment en qualité de Président à compter du 28 février 2025 pour une durée indéterminée :

- Monsieur KHOULDI Haikel, né le 10/08/1975 à Zarzis (Tunisie), de nationalité tunisienne, demeurant 43 rue Jean Longuet 71300 LES MINES MONTCEAU

Monsieur KHOULDI Haikel affirme n'être frappé d'aucune incapacité, interdiction ou déchéance susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

Article 2 – Pouvoirs du président

Le président exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et dans les conditions prévues à l'article 17 des statuts.

Article 3 - Rémunération du président

Le président ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions.

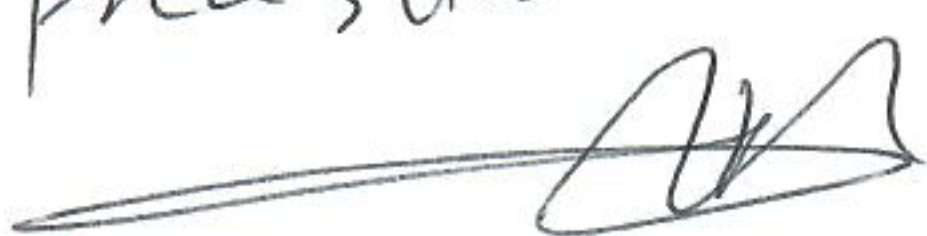
Il aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Article 4 - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au président ou à son mandataire à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité prescrites par la loi.

Fait à Saint-Claude, le 28 février 2025.

En autant d'originaux que nécessaire pour le dépôt d'un exemplaire au siège social et l'exécution des diverses formalités légales.

M. KHOULDI Haikel, Actionnaire. "Bon pour acceptation du mandat de président" Bon pour ACCEPTATION du MANDAT de président 	M. GARES Mohamed, Actionnaire. 
---	---